

Discriminer les habitants de zones sensibles devient illégal

La loi sur la ville inscrit l'appartenance territoriale dans la législation

C'est par cinq mots modifiant la loi que les discriminations territoriales ont été enfin reconnues. Le lieu de résidence est devenu le vingtième critère de discrimination de la législation française après son adoption, le 14 janvier, par le Sénat (l'Assemblée nationale l'a votée à l'unanimité le 27 novembre 2013) dans le cadre de la loi pour la ville. Dorénavant, en plus du nom, du sexe, de l'origine, de l'âge, du handicap... la loi poursuivra les auteurs de stigmatisation en raison du « lieu de résidence ». On pourra invoquer ce motif pour poursuivre un employeur, un propriétaire, une banque, de la part de qui on s'estimera victime de discrimination à cause de son adresse.

« Est-ce parce qu'on habite aux 4000 qu'il y a discrimination à l'embauche ou parce qu'il y a aux 4000 beaucoup de Noirs et d'Arabes ? »

Patrick Simon
démographe

La démonstration ne sera pourtant pas aisée. Prouver la réalité de cette stigmatisation est jugé compliqué, tant sa perception se confond souvent avec la discrimination sociale ou ethnique : « Est-ce parce qu'on habite aux 4000 [à La Courneuve, en Seine-Saint-Denis] qu'il y a discrimination à l'embauche ou parce qu'il y a aux 4000 beaucoup de Noirs et d'Arabes ? », relève Patrick Simon, sociodémographe à l'Institut national des études démographiques.

La Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) avait rendu, en avril 2011, un avis prudent, reconnaissant un « effet spécifique de l'adresse » agissant distinctement de l'origine ethnique en matière de stigmatisation. Mais, estimant que le critère de résidence était flou et mouvant, elle recommandait de l'inscrire dans le code du travail et renvoyait le reste au législateur.

La discrimination à l'adresse est pourtant une réalité pour les habi-

tants de banlieue. Selon une étude de l'IFOP réalisée en octobre 2013 auprès de 1 004 personnes l'Organisation internationale du travail, 77 % des diplômés des zones urbaines sensibles considèrent qu'habiter dans un quartier populaire est un inconvénient dans leur recherche d'emploi. L'idée de l'intégrer dans la loi cheminait depuis une recommandation du Conseil économique, social et environnemental en 2008. Elus et associations de quartier tentaient de faire reconnaître ces inégalités dont sont victimes les habitants des quartiers pauvres et stigmatisés.

En mai 2009, le maire (PCF) de La Courneuve, Gilles Poux, saisissait la Halde en dénonçant les inégalités de traitement du seul fait de l'appartenance à ces territoires. En juin 2010, le maire de Grigny (Essonne) faisait de même. Deux parlementaires, François Asensi, député de Seine-Saint-Denis, apparenté communiste, et Daniel Goldberg, élu (PS) de Seine-Saint-Denis, avaient, de leur côté, réclamé un nouveau critère dans la lutte contre les discriminations.

Quelques travaux récents ont étayé la réalité de ce phénomène. Une étude de l'Observatoire national des zones urbaines et sensibles, publiée en juin 2013, montrait ainsi qu'une « bonne » adresse pouvait tripler les chances d'être convié à un entretien d'embauche. L'étude, qui s'appuyait sur des testings réalisés entre octobre 2011 et février 2012 par l'envoi de 3 000 CV fictifs à des offres d'emploi dans la restauration, montrait un « effet 93 » flagrant : pour une même annonce, le taux de réponses favorables passait de 20 % pour un candidat résidant à Paris à 10 % pour

un résidant en Seine-Saint-Denis.

Désireux d'envoyer un signe aux jeunes des quartiers, le ministre de la ville, François Lamy, souhaitait avancer. C'est un amendement de Daniel Goldberg à son projet de loi sur la ville qui l'y a aidé. « C'est un facteur de cohésion », assure M. Goldberg. « C'est une grande victoire pour les quartiers populaires », ajoute M. Asensi.

« Cette disposition va permettre de combattre les clichés et les préjugés qui plombent les candidatures de nos jeunes », renchérit Olivier Klein, maire (PS) de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Plus prudent, Philippe Rio, maire PCF de Grigny, assure que « c'est toujours bien quand la loi protège ». Avant d'ajouter : « La décontamination des esprits, l'acceptation de cette France des banlieues, prendra du temps. »

Tous considèrent qu'il faut aussi aller plus loin avec des politiques volontaristes pour casser les préjugés des employeurs, en instaurant les CV anonymes, les coachings des jeunes diplômés... « Chez les DRH, on est dans le déni. Ces rejets de candidatures dus à l'endroit où l'on vit ou aux origines ne seraient que du fantasme. Il faut nommer ce phénomène et changer les procédures de recrutement », estime Saïd Hamouche, directeur général du cabinet de recrutement Mozaïk RH.

Du côté des chercheurs, on est plus réservé. Nombreux sont ceux qui pensent que c'est une bonne chose si cette disposition aboutit à une reconnaissance symbolique de la pénalité attachée au quartier. Mais ils considèrent qu'il ne faudrait pas utiliser ce critère de territoire en lieu et place de la discrimination d'origine ethnique. ■

SYLVIA ZAPPI

RER B : le maire du Blanc-Mesnil réactive sa plainte

Au lendemain de l'adoption par le Sénat de l'amendement sur la discrimination à l'adresse, le maire (PCF) du Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), Didier Mignot, a annoncé, mercredi 15 janvier, qu'il réactivait sa plainte auprès du tribunal administratif de Montreuil contre la SNCF, la RATP et RFF. Après l'interruption totale du trafic du RER B durant plusieurs heures mercredi, l'élu

dénonce à nouveau les discriminations territoriales dont ses habitants sont victimes et réclame « la garantie de bonnes conditions de transport ». Depuis novembre 2012, il tente de faire reconnaître par la justice qu'un habitant de banlieue empruntant la ligne B du RER est moins bien traité par les transports en commun que ceux vivant dans la capitale ou dans les banlieues ouest.

Grigny sur un CV, « c'est plus compliqué »

C'EST UNE ÉTIQUETTE qui leur colle à la peau et qu'on leur renvoie sans cesse. Par des regards, des silences quand ils évoquent le lieu où ils vivent. Qu'ils cherchent un stage, un job d'été ou un emploi stable, habiter à Grigny (Essonne) relève pour beaucoup de ces jeunes d'un véritable handicap. Insécurité, trafics, rodéos urbains, agressions, guerres de bandes... les clichés ne manquent pas pour évoquer cette banlieue pauvre de l'Essonne, où même des sociétés de transports refusent d'effectuer les livraisons. Depuis l'attaque du RER D, le 16 mars 2013, où plusieurs passagers ont été dévalisés par une bande de jeunes à la gare de Grigny-Centre, l'image de la ville s'est encore assombrie.

La stigmatisation qui touche les jeunes de la ville se sent à toutes les étapes de leur approche du monde du travail. Dans certains collèges, 60 % des élèves ne trouvent pas de stage en classe de 3^e. A tel point que la mairie a demandé aux chefs d'établissement de ne pas les organiser tous le même mois afin de pouvoir accueillir les élèves sur le carreau. Aïcha Belkacem, élève en terminale professionnelle de commerce, raconte que, même lorsqu'on décroche un stage, les réflexions sont légions : « A l'Agora d'Evry ou la Croix blanche à Sainte-Geneviève-des-Bois, les

responsables des boutiques nous cadraient tout de suite en disant : "Ici, on ne vole pas et on ne parle pas mal." On était catalogué comme des voyous. »

Quand la jeune femme a cherché des jobs d'été, les portes se sont systématiquement fermées : « Grigny, ça me paraît trop loin. » Un prétexte, quand le centre commercial est à dix minutes en train. D'autres comme Footlocker répondaient qu'ils ne prenaient pas de mineurs. Aïcha travaille pourtant régulièrement pour cette enseigne mais aux Ulis, à une heure trente de trajet de chez elle : « Là-bas, ils m'ont fait confiance et je me suis donnée à fond. Alors ils me reprennent régulièrement. »

Domiciliation à Paris

Pour trouver du travail, sa sœur a trouvé une autre parade : elle s'est inventé une adresse à Evry, une ville « plus bourgeoise ». S'inventer une adresse plus présente pour éviter les sempiternelles tirades sur leur ville, ils le font presque tous. Ou changent de look. Cédric Kassambe, diplômé d'une école de commerce, porte des lunettes sans correction - « pour faire plus sérieux ». « J'en ai tellement ingurgité sur la réputation de la ville que maintenant je le prends à la rigolade et je me suis construit une image », témoigne

ce jeune Noir de 25 ans qui s'est fait domicilier à Paris.

Marc, lui, est passé du côté des recruteurs. Cadre dans une grande banque, ce quasi-quadragénaire a tout vu avant de réussir à faire reconnaître ses compétences. En 2000, il avait même réalisé son petit test : recalé dans une candidature spontanée après avoir envoyé un CV où figurait son adresse à la Grande Borne - une cité HLM à la mauvaise réputation -, il avait récidivé deux mois plus tard après avoir déménagé à Ris-Orangis. « C'était le même CV, la même lettre de motivation et pourtant j'ai été embauché. Mais comment le prouver ? », s'interroge-t-il. Il encadre aujourd'hui les embauches, il veut diversifier les recrutements. « Mais le nom de Grigny, c'est plus compliqué à faire admettre. »

Philippe Rio, maire PCF de la ville, a décidé de contrer cette malédiction. Fin janvier, il lancera le « Réseau local », où Grignois ou anciens Grignois déjà insérés professionnellement ouvriront leurs carnets d'adresses, donneront des conseils pour aider les jeunes en recherche d'un stage ou d'un job. « Nous avons grandi avec un coup de pouce, on va construire un réseau qui permette ces gestes-là. » Cédric et Marc en font déjà partie. ■

S.Z.